

NOUS CONTACTER

Votre Agent Général
EI SALSET, SAUVAT

9 RUE ETEX
75018 PARIS

01 42 89 90 80
@agence.salsetsauvat@axa.fr
N° ORIAS
14 005 874 (JEAN PHILIPPE SAUVAT)
www.orias.fr/



Assurance et Banque

SAS MATERA
46 RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES
75002 PARIS

LE MARDI 21 JANVIER 2025

VOS RÉFÉRENCES

Votre référence client
3351386204

Votre contrat
0000010373094604

Date d'effet
01/01/2023

IMPORTANT

Document à conserver

Cette attestation fait partie intégrante de votre contrat.

Votre attestation d'assurances Responsabilité Civile Prestataire

AXA France, dont le siège social est situé **Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre** atteste que :

SAS MATERA
46 RUE NOTRE DAME DES VICTOIRES
75002 PARIS

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000010373094604** ayant pris effet le **01/01/2023**.

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITE 1 :

DEVELOPPEMENT, EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'UN OUTIL DIGITAL (PLATEFORME INTERNET ILLICOPRO) D'AIDE A LA GESTION DE COPROPRIETES

ACTIVITE 2 :

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES ADHERENTS DE LA PLATEFORME ILLICOPRO Y COMPRIS
UNE ASSISTANCE JURIDIQUE DANS LE CADRE DE LA PRATIQUE DU DROIT A TITRE
ACCESSOIRE
ASSISTANCE ADMINISTRATIVE A MAITRISE D'OUVRAGE **A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION
DE MAITRISE D'OEUVRE**

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.
La présente attestation est valable du **01/01/2025** au **01/01/2026** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Nanterre, le 21/01/2025
Mathieu Godart
Directeur Général IARD



Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont :	
▪ Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance
▪ Dommages immatériels non consécutifs	500 000 € par année d'assurance
Dont	
- Dommages immatériels non consécutifs résultant d'une attaque Cyber (selon extension aux conditions particulières)	100 000 € par année d'assurance
- Dommages immatériels non consécutifs résultant des services d'hébergement externes (selon extension aux conditions particulières)	100 000 € par année d'assurance
▪ Dommages matériels et immatériels consécutifs causés aux biens confiés	150 000 € par sinistre

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Les risques environnementaux (article 3.4 des conditions générales)	
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1 000 000 € par année d'assurance
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	100 000 € par année d'assurance

C.G. : Conditions Générales du contrat